

Rapport de gestion 2025

Chère lectrice, cher lecteur,

Au cours de l'exercice 2025, la CSS a dépassé ses objectifs. Cette réussite se manifeste particulièrement dans la croissance du nombre de personnes assurées. Jamais, en 126 ans d'existence, autant de personnes n'avaient choisi de rejoindre la CSS: début 2026, la CSS compte 1,735 million d'assurées et assurés, soit une augmentation de plus de 90 600 personnes par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique notamment par une hausse des primes limitée à 1,9% en moyenne pour 2026, bien en dessous de la moyenne du secteur. Dans le même temps, le taux de résiliation est resté à un niveau très bas. Les investissements constants dans la fidélisation de la clientèle portent aujourd'hui leurs fruits: des relations stables constituent le socle d'une croissance durable.

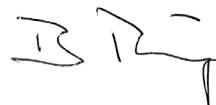
Cette dynamique positive se reflète dans nos principaux chiffres de référence pour l'exercice écoulé. Dans l'assurance de base, la CSS a enregistré un excédent de plus de 109 millions de francs. Le résultat, combinant assurance de base et assurance complémentaire, s'élevait en 2025 à plus de 260 millions de francs: pour la seizième année consécutive, la CSS clôture l'exercice sur un bénéfice. Ce bilan remarquable est complété par des frais administratifs très bas. La CSS gère ses ressources avec une efficacité exemplaire, consacrant dans l'assurance de base seulement 3,5 centimes par franc de prime aux charges internes. Elle demeure ainsi le grand assureur-maladie le plus efficace de Suisse.

La clé d'un succès durable réside avant tout dans la capacité d'innovation de l'entreprise. En 2025, la CSS a, en collaboration avec divers partenaires, marqué le secteur de la santé par des initiatives majeures. Elle a lancé cinq réseaux de soins dans toutes les régions linguistiques du pays. La coordination étroite des acteurs au sein de ces réseaux accroît l'efficacité et réduit les coûts. Les patientes et patients en bénéficient tout autant que les

médecins, les hôpitaux et les assureurs-maladie. Nous sommes convaincus que ces modèles tracent la voie vers les soins de demain.

En 2025, la CSS n'a pas seulement dynamisé le système de santé, elle a également franchi une étape décisive dans son développement stratégique. En entrant dans les affaires d'assurance-vie, nous élargissons notre offre au domaine de la prévoyance. Nous renforçons ainsi notre position de partenaire santé et proposons à nos assurées et assurés une approche complète pour leur sécurité financière et leur bien-être.

Nous sommes fiers de cette année exceptionnelle. Ces succès n'auraient pas été possibles sans l'engagement, la compétence et le dévouement de nos collaboratrices et collaborateurs, que nous remercions tout particulièrement.



Bernard Rüeger
Président du conseil
d'administration



Philomena Colatrella
CEO

→ Exercice 2025 **page 3**

→ Corporate Governance **page 7**

→ Chiffres clés **page 14**

Exercice 2025

La CSS peut se féliciter d'un exercice 2025 exceptionnel. Avec un résultat d'entreprise de 260,8 millions de francs, elle repose sur une base financière très solide. Dans l'assurance de base, la CSS enregistre la plus forte croissance en termes de nouvelle clientèle au cours de ses 126 ans d'histoire. Dans un autre domaine, la CSS franchit également une étape: en fondant la CSS Assurance-vie SA, elle complète son activité principale par le domaine de la prévoyance.

L'année 2025 restera dans les annales de la CSS comme une année exceptionnelle. La CSS augmente son bénéfice de 316% et clôture l'année avec un excédent pour la seizième fois consécutive. Les recettes de primes ont augmenté de 3,6%, atteignant 7,833 milliards de francs. Un résultat actuariel convaincant dans l'assurance de base et les assurances complémentaires et une discipline stricte en matière de coûts sont la base du très bon exercice constaté en 2025.

Des bases financières solides

Le résultat d'entreprise se monte à 260,8 millions de francs. Dans l'assurance de base, la CSS peut, pour la première fois depuis quatre ans, annoncer à nouveau un excédent, s'élevant à 109,5 millions de francs. Intégralement injecté dans les réserves, cet excédent vient renforcer la solidité financière de la CSS. Dans les affaires d'assurance privée, le bénéfice réalisé s'élève à 144,9 millions de francs.

Chaque jour, la CSS verse 24,6 millions de francs

Dans l'assurance de base, les charges des sinistres et des prestations pour son propre compte se sont montées à 6,431 milliards de francs en 2025. La CSS a ainsi payé environ 24,6 millions de francs par jour ouvert pour les prestations médicales, ce qui correspond à une augmentation de 179,3 millions de

francs par rapport à l'année précédente, soit une hausse de 2,9%. Les médicaments représentent le poste de dépenses le plus important. Les traitements médicaux ambulatoires (18,8%), les prestations hospitalières stationnaires (19,3%) et ambulatoires (12,9%) ainsi que les coûts de médicaments (23%) représentent au total près des trois quarts des dépenses.

Plus de 90 000 nouvelles clientes et nouveaux clients

Jamais au cours de ses 126 ans d'histoire la CSS n'avait accueilli autant de nouvelles clientes et de nouveaux clients: avec 1,56 million de clientes et clients dans l'assurance de base, elle a enregistré une hausse de plus de 90 600 personnes assurées par rapport à l'année précédente. Début 2026, 1,73 million de clientes et clients au total étaient assurés à la CSS. Le faible taux de résiliation a également contribué à cette croissance.

Une administration efficace

La CSS n'a aucune influence sur la manière dont sont générés les coûts de la santé. En revanche, les frais administratifs font partie de sa sphère d'influence. Avec un taux de 6,9% à l'échelle du Groupe, ce chiffre affiche une baisse de 0,3% par rapport à l'année précédente. Dans l'assurance de base, les frais administratifs représentent 3,5%, un taux très bas. La CSS compte ainsi à nouveau parmi les assureurs-maladie les plus efficaces de Suisse. Elle occupe la position de leader parmi les grands assureurs depuis des années.

Le contrôle des factures évite des millions de francs de dépenses

En 2025 aussi, la CSS a pris des mesures afin de freiner la hausse des coûts de la santé dans l'assurance de base et les assurances complémentaires. Ces mesures ont permis d'éviter des dépenses injustifiées d'environ 1,3 milliard de francs.

Le contrôle minutieux des 25,4 millions de factures reçues a permis de réaliser les plus grandes économies, évitant environ 872 millions de francs de dépenses injustifiées.

Un pilier important du contrôle des factures est la lutte contre la fraude à l'assurance. Grâce à une équipe de 18 personnes, 435 cas de fraude et de facturation erronée ont ainsi pu être traités. De cette manière, la CSS a évité que des médecins, des hôpitaux, des organisations de soins à domicile et des physiothérapeutes perçoivent indûment des prestations pour un montant supérieur à 38 millions de francs.

De nouvelles voies en matière de soins médicaux

La CSS ne ménage pas ses efforts pour faire progresser les soins dans l'intérêt des personnes assurées. Au cours de l'exercice 2025, elle a pu développer différents réseaux de santé en collaboration avec différents partenaires, notamment dans le canton de Vaud, dans le Jura, en Appenzell, au Tessin et dans la région de Bienne. La CSS est convaincue qu'une collaboration coordonnée entre les différents niveaux de soins est porteuse d'avenir: les médecins de famille, les spécialistes, les hôpitaux, le personnel soignant et les thérapeutes collaborent étroitement dans de tels réseaux pour accompagner les patientes et patients tout au long de leur parcours thérapeutique. Tandis que les soins s'orientent en priorité sur le traitement des maladies, ces réseaux misent aussi sur la prévention et le dépistage précoce. Pour les personnes souffrant de maladies chroniques ou complexes, la CSS propose une prise en charge spécifique.

Des solutions globales pour la santé et la prévoyance

Le rapprochement des différents niveaux de prise en charge reflète la conception globale de la santé à laquelle la CSS est attachée. La création de la CSS Assurance-vie SA est également à voir sous cet angle. La CSS complète ainsi son activité principale par le domaine de la prévoyance et répond aux besoins de ses clientes et clients en matière de solutions globales. A son entrée sur le marché, elle proposera des assurances de capital qui offrent une protection financière en cas de décès ou d'invalidité. Courant 2026, la CSS élargira progressivement son offre avec des produits de prévoyance supplémentaires.

Plus de 22 millions de francs pour les personnes assurées

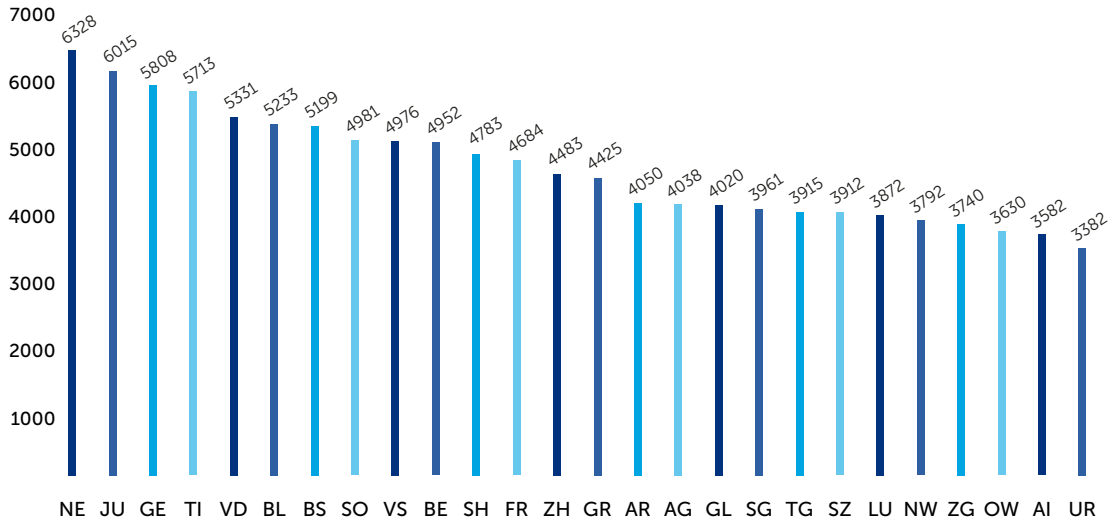
Les bénéfices réalisés dans l'assurance complémentaire permettent à la CSS d'en faire profiter ses assurées et assurés. L'appli «active365» aide à mener un mode de vie actif: les clientes et clients peuvent collecter des points dans les domaines de l'activité physique, la pleine conscience ou l'alimentation saine, avant de les convertir en argent. Au total, la CSS a versé 22,6 millions de francs à ses clientes et clients au cours de l'année sous revue, dont 13,2 millions de francs dans le cadre d'«active365». La CSS a subventionné à hauteur de 7,5 millions de francs les produits du shop santé «enjoy365»; 1,9 millions de francs supplémentaires ont été alloués aux offres dans le cadre du «CSS Coin». Un «CSS Coin» équivaut à un franc et permet aux personnes disposant d'une assurance complémentaire de bénéficier d'offres de santé locales avec un avantage de 30%.

Des investissements dans des start-up innovantes

En 2025, la CSS a non seulement posé des jalons importants dans le paysage des soins, mais elle a également encouragé des start-up. Par le biais de son fonds de venturing «SwissHealth Ventures (SHV)», fondé en 2020, elle investit dans des entreprises qui contribuent à des soins de santé pérennes et d'un niveau qualitatif élevé. Le portefeuille SHV englobe aujourd'hui quatorze investissements, qui sont tournés sur les avantages concrets que peuvent en retirer les personnes assurées: les start-up soutenues jusqu'à présent développent des thérapies basées sur des applis, misent sur des diagnostics assistés par l'IA ou mettent en réseau les patientes et patients avec des spécialistes de la santé.

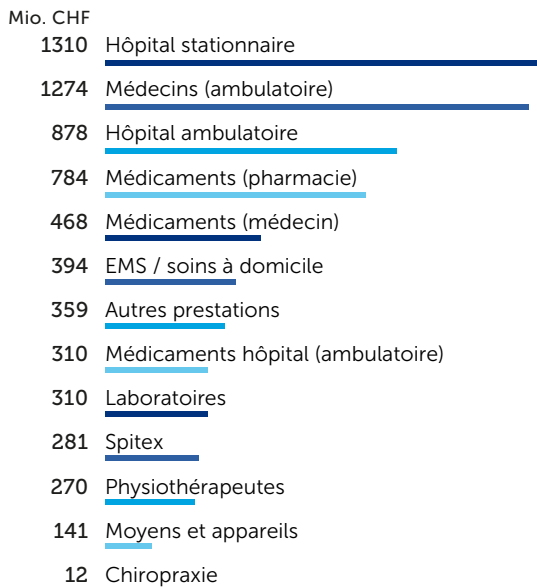
Coûts moyens en 2025 par tête et par canton

Coûts des prestations LAMal (en CHF)



Répartition par fournisseur de prestations en 2025

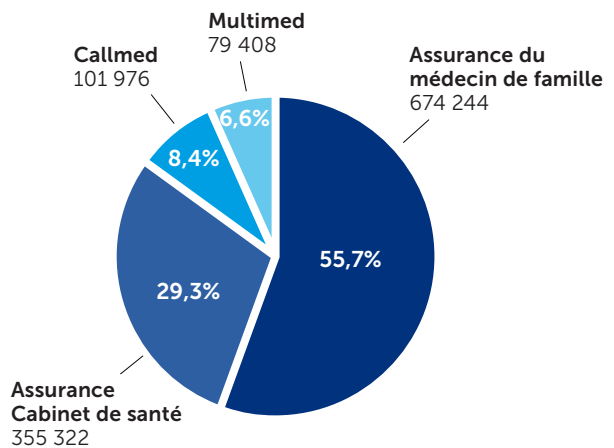
Prestations LAMal nettes (en millions de CHF)



Les prestations nettes de la CSS dans l'assurance de base pour l'exercice 2025 se sont montées au total à **6,8 milliards de francs.**

Répartition selon les modèles alternatifs d'assurance en 2025

Nombre de personnes assurées (en chiffres absolus et en %)



Sur quelque **1,5 million de personnes assurées AOS** en 2025, 1,21 million d'entre elles avaient opté pour un modèle alternatif d'assurance (MAA).

En 2025, la CSS a décidé d'augmenter son volume d'investissement, qui passe de 50 à 100 millions de francs. Le financement est assuré au moyen d'excédents provenant des affaires de l'assurance complémentaire.

Le «Future of Health Grant» (FoHG), lancé par la CSS en collaboration avec l'EPFL Innovation Park, constitue un autre vecteur d'innovation. Ce programme apporte un soutien financier à des start-up sélectionnées en phase de démarrage, tandis que des partenaires issus de la recherche et de l'économie leur fournissent des conseils dans le cadre de coachings. En 2025, douze start-up ont été sélectionnées parmi quelque 520 candidatures. Le FoHG a en outre élargi son réseau, notamment grâce à des coopérations européennes à Paris, Berlin et Madrid.

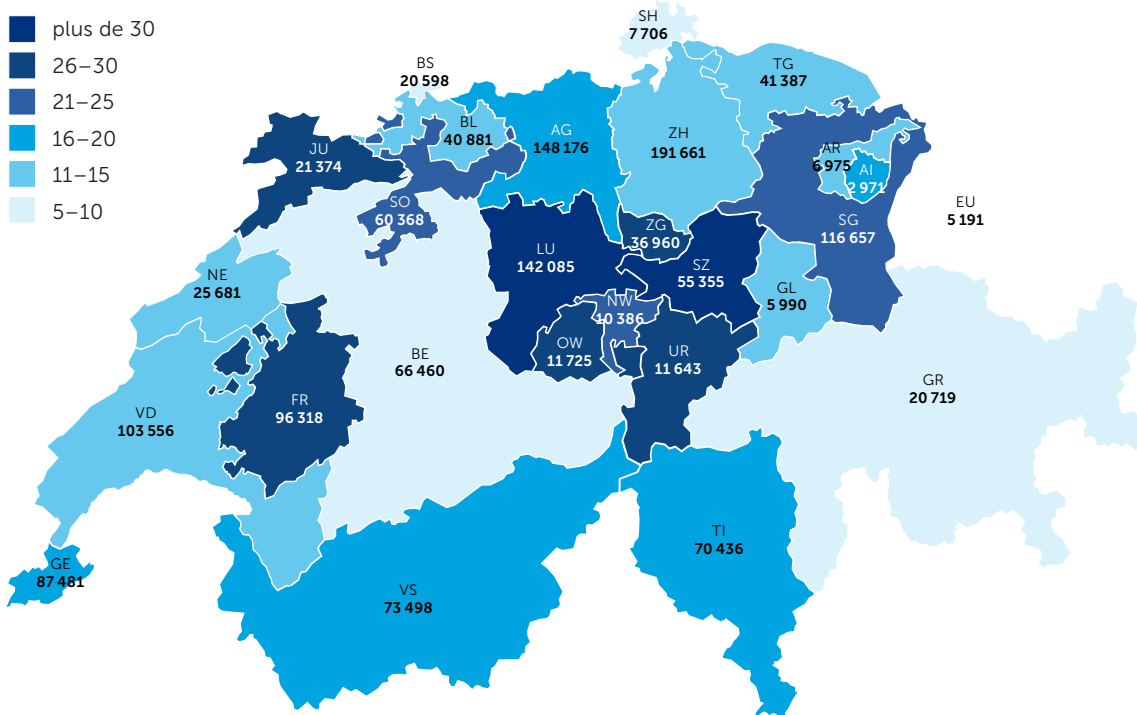
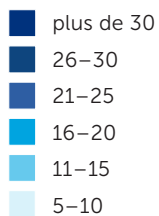
Un engagement en matière de politique de la santé

La CSS s'engage également sur le plan politique pour que le système de santé reste accessible et abordable pour tout le monde. En 2025, la décision a été prise de remplacer le tarif médical ambulatoire TARMED. La CSS s'est engagée pendant des années en faveur du nouveau tarif TARDOC. Celui-ci est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2026 et permet désormais d'éliminer différentes incitations inappropriées. Une autre évolution positive, qui a largement bénéficié à la CSS, est le renforcement légal du rôle d'information et de prévention des assureurs maladie. Au cours de l'année sous revue, le Parlement a créé les bases juridiques nécessaires à cette fin. Le nouvel article de loi entrera en vigueur en 2026.

Portefeuille-clients en 2025

Nombre de personnes assurées LAMal
(en chiffres absolus et en %)

Part de marché en %



Corporate Governance

La CSS s'engage en faveur d'une gestion d'entreprise responsable, transparente et orientée sur les valeurs.

La Corporate Governance de la CSS se fonde sur les recommandations du «Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise». La gestion d'entreprise du groupe CSS s'appuie en outre sur les principes de sa philosophie d'entreprise, qui ont été adoptés par l'assemblée des délégués et déléguées en 2017. Les valeurs de la solidarité et de la subsidiarité ainsi que le système étatique libéral pour le bien des assurées et assurés sont au centre de l'action de la CSS. Les collaboratrices et collaborateurs ainsi que le conseil d'administration du Groupe CSS sont soumis au Code of Conduct (règles de comportement), qui a fait l'objet d'un remaniement total durant l'exercice 2025. Les collaboratrices et collaborateurs suivent régulièrement des formations sur les règles de comportement formulées dans le Code of Conduct. En outre, la CSS entretient depuis 2012 un système d'alerte pour le signalement des manquements à la compliance.

La seule actionnaire de la CSS Holding SA est la CSS Association, qui compte 503 089 membres. L'assemblée des délégués et déléguées, composée de 40 délégués et déléguées des membres de la CSS Association, est l'organe suprême de la CSS Association.

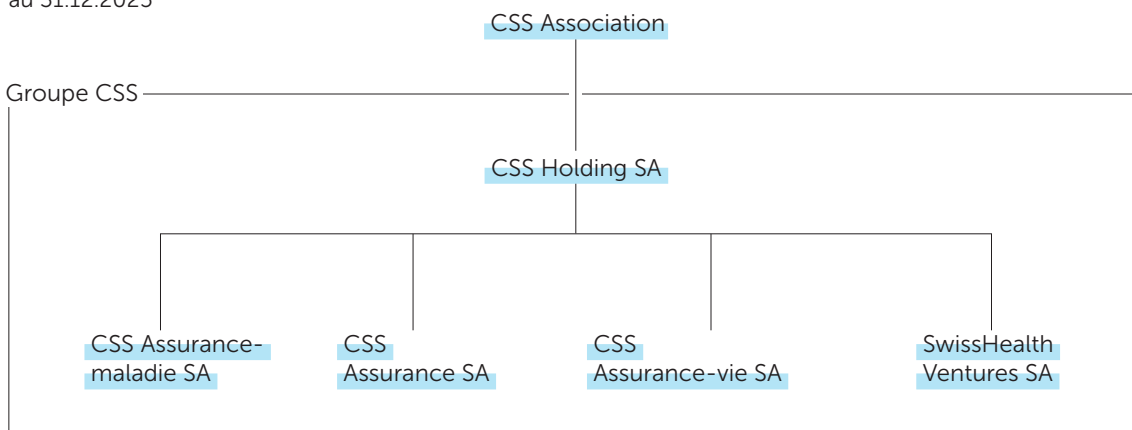
Le Groupe CSS se compose de la CSS Holding SA, de deux sociétés qui pratiquent les affaires d'assurance, d'une société qui déploie son activité dans le corporate venturing et d'une société créée en 2025, qui pratique l'assurance-vie depuis 2026. Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse.

La CSS Assurance-maladie SA gère l'assurance obligatoire des soins selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). Elle est soumise à la surveillance de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). La CSS Assurance SA exploite les affaires d'assurances-maladie complémentaires et d'autres produits d'assurance selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA). Elle est soumise à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

La CSS Assurance-vie SA, fondée lors de l'exercice, démarrera son activité d'assureur en 2026. La société

Structure du Groupe CSS et actionnaire

au 31.12.2025



a comme but d'exploiter tous les types d'assurances-vie et de proposer des solutions dans les domaines de la prévoyance, de la sécurité et de la constitution de patrimoine. Elle est soumise à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

SwissHealth Ventures SA investit dans des start-up dont les activités ont le potentiel de contribuer à un système de santé de haute qualité et efficace en termes de coûts.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration, en tant qu'organe de direction stratégique, assume notamment la haute direction de la société ainsi que la haute surveillance de la gestion des affaires et la définition de la stratégie d'entreprise. Il se compose du président, du vice-président et de cinq autres membres. Il est élu pour un mandat de quatre ans. Tout membre du conseil d'administration doit démissionner de son mandat pour l'assemblée générale qui suit son 70^e anniversaire, quelle que soit la durée du mandat. La CSS Assurance-vie SA dispose de son propre conseil d'administration, qui se compose des membres existants du conseil d'administration de la CSS et est complété par Marc Gamba. Les membres non exécutifs du conseil d'administration exercent leur mandat dans le respect de la réglementation en vigueur concernant les conflits d'intérêts.

Les tâches et compétences du conseil d'administration et de la direction générale sont définies dans le règlement d'organisation. La CEO informe le conseil d'administration de la marche des affaires courantes ainsi que des principaux événements et projets lors de chaque séance ordinaire du conseil d'administration. Le rapport semestriel de la direction générale est un instrument de gestion et de contrôle important. De plus, la direction générale est informée chaque mois des derniers chiffres clés financiers, de la marche des affaires ainsi que des chiffres clés importants de l'ensemble des divisions. Ces informations sont également transmises chaque mois au conseil d'administration.

Le conseil d'administration est soutenu dans sa tâche par trois comités et un comité consultatif. Le conseil d'administration de la CSS Assurance-vie SA est soutenu dans son travail par un comité de contrôle et des risques. Chaque comité présente son rapport annuel au conseil d'administration. Selon le sujet traité, les membres de la direction générale ainsi que d'autres spécialistes internes ou externes participent aux séances à titre consultatif. Quelles que soient

les tâches confiées aux comités, la responsabilité globale et la haute direction incombent toujours au conseil d'administration.

Comité de contrôle et des risques

La principale fonction du comité de contrôle et des risques est de soutenir le conseil d'administration dans sa tâche de gestion financière et dans le domaine de la gestion des risques. Ce comité contrôle les fonctions d'audit et évalue le système de contrôle interne (SCI), la gestion des risques ainsi que les autres fonctions de la deuxième ligne (fonctions de l'Assurance). De plus, il analyse et approfondit les rapports financiers et non financiers. Patrick Raaflaub préside le comité de contrôle et des risques. Les autres membres sont Erich Ettlin et Barbara Senn. L'autre membre du comité de contrôle et des risques de la CSS Assurance-vie SA est Marc Gamba.

Comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération a comme tâche principale de soutenir le conseil d'administration dans la planification de la succession ainsi que la nomination et la rémunération des membres des échelons de direction stratégiques et opérationnels. Il prépare les dossiers d'élection et de nomination qui seront traités par le conseil d'administration ou l'assemblée générale et veille à ce que la CSS propose des salaires et rémunérations conformes au marché et à la performance. Le président du conseil d'administration, Bernard Rüeger, en a la présidence. Les autres membres sont Markus Bapst et Abir Oreibi Colucci.

Comité de placement et de participation

Le comité de placement et de participation prépare les affaires en lien avec les investissements qui nécessitent l'approbation du conseil d'administration, en conformité avec le règlement de placement. Il est présidé par Erich Ettlin. Les autres membres sont Bernard Rüeger et Markus Bapst.

Comité consultatif sur l'innovation et la transformation

Le comité consultatif sur l'innovation et la transformation, présidé par Abir Oreibi Colucci, conseille et accompagne la CSS sur les questions d'innovation et de transformation numérique et culturelle. Il joue un rôle important dans la mesure où il lui donne des impulsions dans ce domaine. Les autres membres de ce comité sont Markus Bapst et Andrea Berlinger Schwyter.

Le conseil d'administration du Groupe CSS



Bernard Rüeger

1958, économiste d'entreprise, Hergiswil
Président
Président du comité de nomination et de rémunération
Membre du comité de placement et de participation
En fonction depuis 2023



Erich Ettlin

1962, économiste d'entreprise HES, Kerns
Dipl. féd. d'expert fiscal, dipl. féd. d'expert-comptable, BDO SA, conseiller aux Etats
Vice-président
Président du comité de placement et de participation
Membre du comité de contrôle et des risques de toutes les sociétés du Groupe
En fonction depuis 2017



Patrick Raaflaub

1965, Dr. rer. publ., Muri b. Bern
Chief Risk Officer du Groupe Swiss Re (jusqu'au 30 septembre 2025)
Président du comité de contrôle et des risques de toutes les sociétés du Groupe
En fonction depuis 2019



Abir Oreibi Colucci

1969, BA en sciences politiques, Genève
CEO Lift Events Sàrl
Présidente du comité consultatif sur l'innovation et la transformation
Membre du comité de nomination et de rémunération
En fonction depuis 2019



Markus Bapst

1961, dipl. en biologie/NDS EPF, Guin
Chef de projet senior, conseiller direction Triform EA SA
Membre du comité de nomination et de rémunération
Membre du comité consultatif sur l'innovation et la transformation
Membre du comité de placement et de participation
En fonction depuis 2019



Andrea Berlinger Schwyter

1968, Tufertschwil
Propriétaire et présidente du CA de Berlinger Special SA
Membre du comité consultatif sur l'innovation et la transformation
En fonction depuis 2023



Barbara Senn

1967, licenciée en droit, avocate LL.M., Winterthour
Membre du comité de contrôle et des risques de toutes les sociétés du Groupe
En fonction depuis 2023



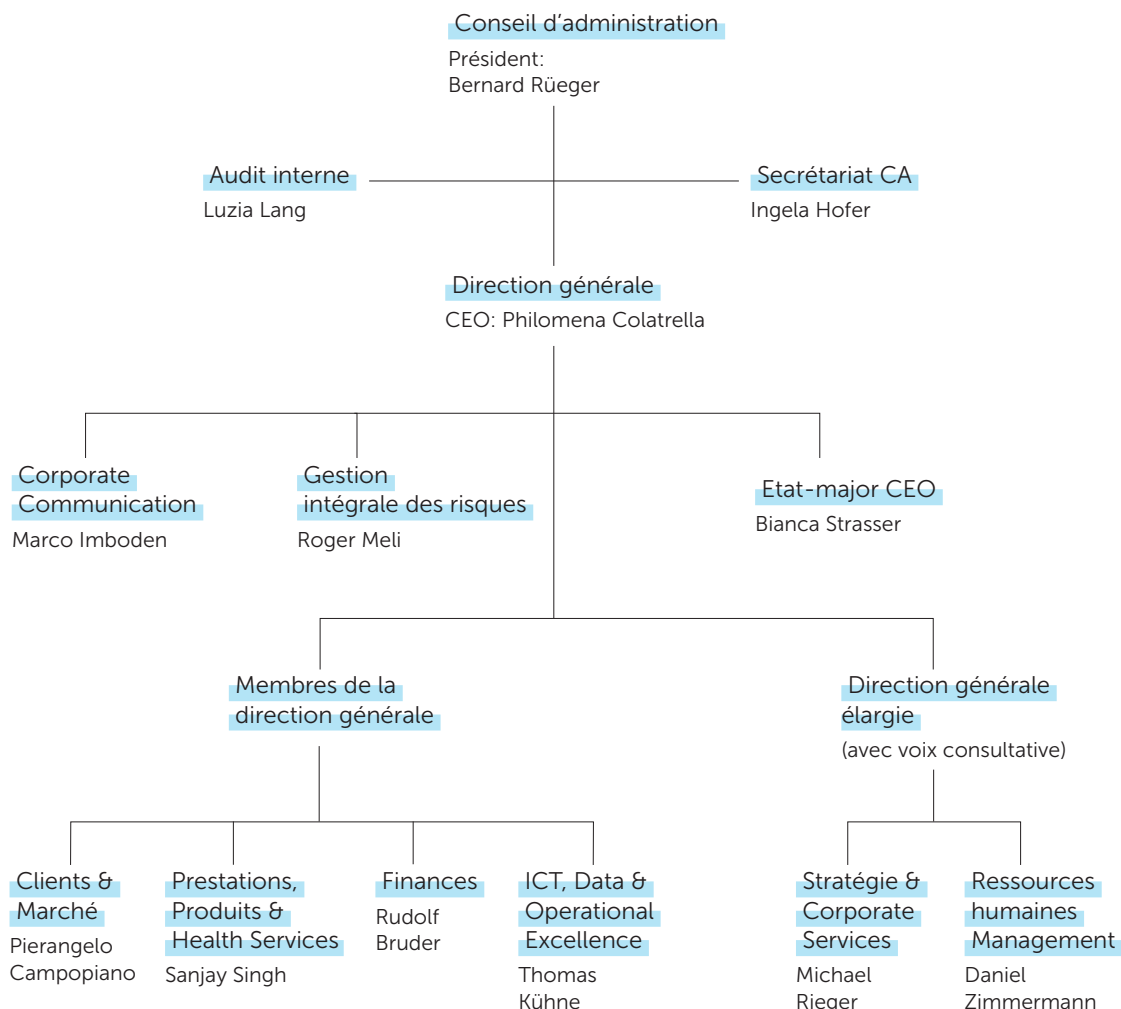
Marc Gamba¹

1970, licencié en droit, avocat, Röschenz
Membre du comité de contrôle et des risques de la CSS Assurance-vie SA
En fonction depuis 2025

¹ Exclusivement membre du conseil d'administration de la CSS Assurance-vie SA

Organigramme du Groupe CSS²

au 31.12.2025



Direction générale

La gestion opérationnelle des différentes sociétés du Groupe relève de la responsabilité de la direction générale. Celle-ci applique la stratégie adoptée par le conseil d'administration et garantit la collaboration étroite entre les différentes divisions et les fonctions. La direction globale incombe à la CEO. Celle-ci représente la CSS à l'interne et à l'externe, conformément à l'orientation stratégique du conseil d'administration.

La CEO, les membres de la direction générale et les membres de la direction générale élargie informent immédiatement le conseil d'administration de façon exhaustive des conflits d'intérêts potentiels.

La direction générale de la CSS Assurance-vie SA, créée en juin 2025, se compose des membres de la direction générale du Groupe. Rudolf Bruder assume la présidence de la direction générale de la nouvelle société.

² Celui-ci est valable pour la CSS Holding SA, la CSS Assurance-maladie SA, la CSS Assurance SA et SwissHealth Ventures SA.

La direction générale du Groupe CSS³



Philomena Colatrella
1968, licenciée en droit, avocate
CEO
En fonction depuis 2016



Rudolf Bruder
1970, économiste d'entreprise ESCEA
Executive Master of Corporate Finance IFZ
Chef de la division Finances du Groupe
En fonction depuis 2023



Sanjay Singh
1974, économiste d'entreprise ESCEA
Executive MBA (University of Maryland)
Chef de la division Prestations, Produits & Health Services du Groupe
En fonction depuis 2017



Thomas Kühne
1970, MSc Computer Science EPF
MBA INSEAD France / Singapour
Chef de la division ICT, Data & Operational Excellence du Groupe
En fonction depuis 2023



Pierangelo Campopiano
1978, diplômé ES en économie d'entreprise
Executive Master en gestion de la relation-client et marketing
Chef de la division Clients & Marché du Groupe
En fonction depuis 2024



Daniel Zimmermann
1973, docteur en économie
Chef de la division Ressources humaines Management du Groupe
Membre de la direction générale élargie
En fonction depuis 2016



Michael Rieger
1980, informaticien de gestion HES
MBA Haute école de Lucerne
Chef de la division Stratégie & Corporate Services du Groupe
Membre de la direction générale élargie
En fonction depuis 2022

³ Celle-ci est valable pour la CSS Holding SA, la CSS Assurance-maladie SA, la CSS Assurance SA et SwissHealth Ventures SA.

Rémunérations des organes dirigeants

Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du Groupe CSS sont employés par la CSS Assurance-maladie SA. Ils fournissent des services pour l'ensemble des sociétés du Groupe CSS.

Les membres du conseil d'administration et de la direction générale reçoivent une rémunération globale pour toutes les activités effectuées pour les différentes sociétés, c'est-à-dire aussi bien pour leurs activités pour les assurances selon la LAMal (CSS Assurance-maladie SA) que pour leurs activités pour les assurances selon la LCA (CSS Assurance SA et CSS Assurance-vie SA) et pour les autres sociétés du Groupe CSS.

Le conseil d'administration se charge de fixer le montant des rémunérations pour ses membres et pour la direction générale.

Pour l'année 2025, des rémunérations se chiffrant à CHF 1 054 823 au total ont été versées aux membres du conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ne sont pas tous assurés au sein de la prévoyance professionnelle de la CSS. La rémunération du président du conseil d'administration se compose d'un honoraire de CHF 244 170 et de frais à hauteur de CHF 12 000. La création et le développement de la CSS Assurance-vie SA a entraîné une augmentation de la charge du conseil d'administration. De plus, un membre est venu compléter le conseil d'administration de la CSS Assurance-vie SA.

La rémunération globale de la direction générale se compose d'un salaire annuel fixe, d'un élément de salaire variable, de cotisations de prévoyance de l'employeur ainsi que de frais. La composante variable dépend de la réalisation des objectifs (résultat de l'entreprise, réalisation des objectifs individuelle). Les membres de la direction générale communiquent à la CSS les rémunérations qu'ils reçoivent en lien avec les mandats de la CSS (p. ex. pour leur activité dans des associations de branche).

La rémunération de la direction générale se compose pour 2025 d'une indemnisation financière (salaire annuel fixe et élément de salaire variable) s'élevant à CHF 2 761 860, de contributions au titre de la prévoyance d'un montant de CHF 577 013 et de frais à hauteur de CHF 57 324. La CEO reçoit la rémunération la plus élevée avec une indemnisation financière de CHF 803 443, des contributions au titre de la prévoyance d'un montant de CHF 178 294 et des frais à hauteur de CHF 16 874. Par rapport à 2024, la rémunération de la direction générale a augmenté en raison du très bon exercice 2025 et des effets correspondants sur les rémunérations variables.

Droits de participation des actionnaires

La CSS Association, qui compte 503 089 membres, est l'unique actionnaire de la CSS Holding SA. Les membres élisent dans leurs propres rangs quarante déléguées et délégués, qui représentent les intérêts de la CSS Association et exercent les droits des actionnaires lors de l'assemblée générale de la CSS Holding SA.

L'élection des membres du comité fait notamment partie des pouvoirs de l'assemblée des déléguées et délégués. Le comité de la CSS Association se compose des mêmes personnes que le conseil d'administration de la CSS Holding SA. L'assemblée des déléguées et délégués est l'organe constituant la volonté de la CSS Association en sa qualité d'unique actionnaire de la CSS Holding SA. Elle délibère et statue sur les décisions à prendre lors de l'assemblée générale de la CSS Holding SA. Font notamment partie de ces décisions l'élection de l'organe de révision et l'approbation des comptes annuels.

Les quarante déléguées et délégués des membres de la CSS Association au 31.12.2025 peuvent être consultés sous ce [lien](#).

Audit interne et organe de révision

L'Audit interne soutient le conseil d'administration dans l'exercice de la haute surveillance et du contrôle de la direction générale. Il aide à détecter les risques commerciaux à un stade précoce, vérifie les contrôles internes ainsi que les processus de gestion et de surveillance et émet des recommandations afin d'apporter des améliorations. Les principales recommandations sont traitées au sein du comité de contrôle et des risques. La cheffe de l'Audit interne est directement subordonnée au président du conseil d'administration. Avec le règlement de l'Audit interne adopté par le conseil d'administration, les bases relatives à l'organisation, aux tâches, à l'indépendance, aux responsabilités et au développement sont garanties.

L'Audit interne de la CSS répond aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'Institute of Internal Auditors (IIA), ce qui est confirmé tous les cinq ans par un service externe d'assurance qualité (dernière validation en 2023).

L'organe de révision est élu chaque année par l'assemblée générale. L'organe de révision vérifie les comptes annuels, les comptes du groupe ainsi que le système de contrôle interne financier (SCI) à l'intention de l'assemblée générale selon les dispositions légales et statutaires. Depuis 2023, l'organe de révision est PricewaterhouseCoopers SA à Zurich. Le chef-réviseur est Martin Schwörer. Les honoraires de révision pour les prestations de contrôle et d'autres services se sont élevés à CHF 507 835 en 2025. L'assemblée générale a réélu PricewaterhouseCoopers SA à Zurich comme organe de révision pour l'exercice 2026.

Protection globale de l'entreprise

La CSS s'engage en faveur du modèle des trois lignes, qui détermine une approche systématique des risques pour l'entreprise et forme en conséquence un système de surveillance et de contrôle opérationnel au sein de l'entreprise. Les unités opérationnelles représentent la première ligne. La deuxième ligne se compose des fonctions de contrôle axées sur le risque et la compliance, et la troisième englobe l'Audit interne, qui permet d'évaluer l'efficacité et l'efficience des mesures de contrôle et du processus de gestion des risques ainsi que la collaboration des trois lignes. A titre d'instance indépendante, l'Audit interne rend compte directement au conseil d'administration. Le modèle se fonde sur le principe de gestion globale de la gouvernance, du risque et de la compliance (principe GRC) ainsi que sur un système de protection à trois niveaux, comportant la vérification des risques, les contrôles et les mesures.

Gestion intégrale des risques

La CSS dispose d'un processus de gestion des risques intégral, systématique et présent à l'échelle du Groupe. Ce processus permet de réaliser au moins une fois par an une évaluation du paysage des risques de la CSS, à savoir les risques financiers, actuariels, opérationnels, stratégiques ainsi que les risques émergents. En cas de signe annonçant un changement substantiel ou matériel de la menace, la situation en matière de risque est soumise à une évaluation complémentaire ad hoc. De plus, des mesures adéquates sont élaborées et soumises aux organes compétents (comité des risques, comité des fonctions de contrôle, direction générale, comité de contrôle et des risques et conseil d'administration). Dans le cadre du processus de gestion du risque habituel, tous les dangers importants ont été à nouveau discutés en 2025, et les risques d'entreprise et les risques transversaux ont été identifiés, évalués, pilotés et surveillés. La direction générale a été régulièrement informée, impliquée et responsabilisée. Des rapports sur les risques globaux ont été établis et approuvés périodiquement à l'intention de la direction générale, du comité de contrôle et des risques et du conseil d'administration. Ces rapports périodiques sur la situation en matière de risque constituent la base de la conformité aux exigences légales.

Chiffres clés

Groupe CSS	2025	2024
Primes acquises pour propre compte	7 833 143	7 564 479
Charges des sinistres et des prestations pour propre compte	-7 456 159	-7 195 119
Charges d'exploitation pour propre compte	-541 735	-547 888
Résultat consolidé	260 804	62 667
Taux de sinistres	91,3%	93,9%
Taux de frais	6,9%	7,2%
Combined Ratio	98,2%	101,1%
Rendement des placements	4,7%	4,7%
Nombre de personnes assurées AOS au 31.12	1 482 238	1 546 517
Postes à plein temps	2 635	2661
Nombre d'agences	94	94
Segment LAMal		
Taux de sinistres	95,0%	99,0%
Taux de frais	3,5%	3,7%
Combined Ratio	98,5%	102,7%
Résultat	109 508	-129 216
Segment LCA		
Taux de sinistres	74,5%	70,8%
Taux de frais	22,4%	22,7%
Combined Ratio	96,9%	93,5%
Résultat	144 878	190 022

Montants en milliers de CHF



Mentions légales

Editrice:

CSS
Corporate Communication
Tribtschenstrasse 21
Case postale 2568
6002 Lucerne
css.ch

Conception et mise en œuvre:

Weissgrund AG, Zurich

Photographies:

Meinrad Schade, Zurich

© 2026

CSS Holding SA, Lucerne



Groupe CSS

Rapport financier 2025



Contenu

Comptes annuels consolidés de la CSS Holding SA

Compte de résultat consolidé	4
Bilan consolidé	5
Flux de trésorerie consolidé	6
Tableau de variation des capitaux propres consolidé	7
Annexe aux comptes annuels consolidés	8
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés	25

Compte de résultat consolidé

	Explication	2025	2024
Produits des primes		7 834 030	7 565 274
Variation du report de primes		-887	-795
Primes acquises pour propre compte		7 833 143	7 564 479
Charges des sinistres et des prestations	1	-7 655 009	-6 934 527
Part des réassureurs		-	18
Variation des provisions actuarielles		198 850	-260 610
Charges des sinistres et des prestations pour propre compte		-7 456 159	-7 195 119
Compensation des risques entre assureurs		311 211	108 379
Compensation des risques pour propre compte		311 211	108 379
Participation des personnes assurées aux excédents	2	-2 202	-11 618
Charges d'exploitation pour propre compte	3	-541 735	-547 888
Résultat actuariel		144 258	-81 767
Produit des placements de capitaux		528 170	586 104
Charges liées aux placements de capitaux		-236 113	-313 305
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-154 000	-105 200
Résultat des placements de capitaux	8	138 057	167 599
Autres produits d'exploitation	4	5 423	14 614
Autres charges d'exploitation	5	-8 065	-9 226
Résultat d'exploitation		279 673	91 220
Résultat extraordinaire	6	27	-301
Résultat consolidé avant impôts		279 700	90 919
Impôts sur les bénéfices	7	-18 896	-28 252
Résultat consolidé		260 804	62 667

en milliers
de CHF

Bilan consolidé

Actifs	Explication	31.12.2025	31.12.2024
Placements de capitaux	9	6 365 294	6 255 327
Immobilisations incorporelles	10	503	1 269
Immobilisations corporelles	11	21 260	24 217
Comptes de régularisation actifs	15	322 249	164 521
Impôts sur les bénéfices différés actifs		73 500	64 033
Créances	16	647 959	556 695
Liquidités		812 997	949 893
Total des actifs		8 243 763	8 015 955
			en milliers de CHF
Passifs			
Capital de l'organisation		100	100
Réserves de capital		248 690	248 690
Réserves provenant de bénéfices		1 890 856	1 828 189
Résultat consolidé		260 804	62 667
Capital propre		2 400 450	2 139 646
Provisions actuarielles pour propre compte	12	3 253 057	3 455 310
Provisions non actuarielles	13	345 018	372 351
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	14	1 090 500	936 500
Comptes de régularisation passifs	17	23 452	28 044
Impôts sur les bénéfices différés passifs		78 000	69 377
Engagements	18	1 053 286	1 014 727
Capital étranger		5 843 313	5 876 309
Total des passifs		8 243 763	8 015 955
			en milliers de CHF

Flux de trésorerie consolidé

	2025	2024
Résultat consolidé	260 804	62 667
Amortissements / affectations des placements de capitaux	-185 128	-171 284
Amortissements / affectations des immobilisations incorporelles	766	1 313
Amortissements / affectations des immobilisations corporelles	8 666	8 522
Amortissements / affectations des créances	48 279	44 139
Pertes proportionnelles / bénéfices provenant de l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence	-252	-68
Variation des provisions actuarielles pour propre compte	-202 253	270 735
Variation des provisions non actuarielles	-27 333	-32 211
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	154 000	105 200
Variation des créances	-139 543	-87 788
Variation des comptes de régularisation actifs	-157 728	-95 417
Variation des engagements	38 559	-95 758
Variation des comptes de régularisation passifs	-4 592	569
Variation des impôts différés sur les bénéfices	-844	13 218
Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation	-206 599	23 836
Investissements dans les placements de capitaux	-1 255 558	-1 872 438
Désinvestissements de placements de capitaux	1 330 970	1 825 284
Investissements dans les immobilisations incorporelles	-	-411
Investissements dans les immobilisations corporelles	-5 709	-12 897
Flux de trésorerie de l'activité d'investissement	69 703	-60 462
Total du flux de trésorerie net	-136 896	-36 626
Etat des liquidités au 01.01	949 893	986 519
Etat des liquidités au 31.12	812 997	949 893
Variation des liquidités	-136 896	-36 626

en milliers
de CHF

En plus des liquidités opérationnelles, la position des liquidités comprend les placements de liquidités et les fonds immobilisés.

Tableau de variation des capitaux propres consolidé

	Capital de l'organisation	Réserves de capital	Réserves provenant de bénéfices	Résultat consolidé	Total
Capital propre au 31.12.2023	100	248 690	1 924 103	39 086	2 211 979
Utilisation du résultat consolidé			39 086	-39 086	-
Affectation aux provisions Santé365			-135 000		-135 000
Résultat consolidé				62 667	62 667
Capital propre au 31.12.2024	100	248 690	1 828 189	62 667	2 139 646
Utilisation du résultat consolidé			62 667	-62 667	-
Résultat consolidé				260 804	260 804
Capital propre au 31.12.2025	100	248 690	1 890 856	260 804	2 400 450

en milliers de CHF

Capital de l'organisation: le capital-actions est réparti en 100 actions nominatives ordinaires d'une valeur nominative de CHF 1 000 chacune.

Annexe aux comptes annuels consolidés

Compte de résultat consolidé par segment

	Assurances selon la LAMal	
	2025	2024
Produits des primes	6 455 924	6 216 877
Variation du report de primes	–	–
Primes acquises pour propre compte	6 455 924	6 216 877
Charges des sinistres et des prestations	–6 761 632	–6 035 024
Part des réassureurs	–	–
Variation des provisions actuarielles	330 460	–216 870
Charges des sinistres et des prestations pour propre compte	–6 431 172	–6 251 894
Compensation des risques entre assureurs	311 211	108 379
Compensation des risques pour propre compte	311 211	108 379
Participation des personnes assurées aux excédents	–	–
Charges d'exploitation pour propre compte	–236 295	–239 359
Résultat actuariel	99 667	–165 997
Produit des placements de capitaux	123 207	144 837
Charges liées aux placements de capitaux	–54 970	–77 541
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	–60 000	–35 000
Résultat des placements de capitaux	8 237	32 296
Autres produits d'exploitation	4 095	7 567
Autres charges d'exploitation	–2 502	–3 081
Résultat d'exploitation	109 498	–129 216
Résultat extraordinaire	10	–
Résultat consolidé avant impôts	109 508	–129 216
Impôts sur les bénéfices	–	–
Résultat consolidé	109 508	–129 216

Assurances selon la LCA		Autres sociétés		Ecritures de consolidation		Total selon compte de résultat consolidé	
2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
1 378 106	1 348 397	-	-	-	-	7 834 030	7 565 274
-887	-795	-	-	-	-	-887	-795
1 377 220	1 347 602	-	-	-	-	7 833 143	7 564 479
-893 377	-899 504	-	-	-	-	-7 655 009	-6 934 527
-	18	-	-	-	-	-	18
-131 610	-43 740	-	-	-	-	198 850	-260 610
-1 024 987	-943 226	-	-	-	-	-7 456 159	-7 195 119
-	-	-	-	-	-	311 211	108 379
-	-	-	-	-	-	311 211	108 379
-2 202	-11 618	-	-	-	-	-2 202	-11 618
-307 960	-305 523	-6 031	-11 583	8 551	8 577	-541 735	-547 888
42 071	87 235	-6 031	-11 583	8 551	8 577	144 258	-81 767
354 227	388 715	131 687	147 067	-80 952	-94 515	528 170	586 104
-166 173	-219 088	-15 403	-17 081	432	406	-236 113	-313 305
-64 000	-41 500	-30 000	-28 700	-	-	-154 000	-105 200
124 055	128 126	86 284	101 286	-80 520	-94 109	138 057	167 599
3 060	8 513	1 579	2 281	-3 311	-3 747	5 423	14 614
-4 087	-4 065	-4 787	-5 826	3 311	3 747	-8 065	-9 226
165 099	219 810	77 045	86 158	-71 969	-85 532	279 673	91 220
17	-301	-	-	-	-	27	-301
165 116	219 509	77 045	86 158	-71 969	-85 532	279 700	90 919
-20 237	-29 487	1 341	1 235	-	-	-18 896	-28 252
144 878	190 022	78 386	87 393	-71 969	-85 532	260 804	62 667

en milliers de CHF

Principes de la présentation des comptes

Norme de présentation des comptes

Les comptes annuels consolidés ont été établis en conformité avec les recommandations techniques relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image conforme à la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'une entreprise («true and fair view»). Les Swiss GAAP RPC constituent un ensemble de règles. Toutes les recommandations techniques doivent être appliquées. L'application des Swiss GAAP RPC est facultative.

La norme Swiss GAAP RPC 41 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 pour les comptes annuels individuels des assureurs-maladie LAMal. Le Groupe CSS applique cette norme en relation avec la Swiss GAAP RPC 30 depuis l'exercice 2015.

Date de clôture

La date de clôture pour toutes les sociétés intégrées dans les comptes annuels consolidés est le 31 décembre.

Approbaton

Le conseil d'administration de la CSS Holding SA a approuvé les présents comptes consolidés le 26 mars 2026. Ceux-ci sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Différences d'arrondi

Tous les montants indiqués dans les comptes annuels sont arrondis au millier de francs. En conséquence, l'addition de montants arrondis peut, dans certains cas, entraîner un écart par rapport aux totaux arrondis portés au bilan.

Conversion de devises

La conversion de devises dans le cadre de la consolidation est supprimée, car le Groupe CSS n'a pas de société dont les comptes sont clôturés dans une devise étrangère. Les positions en devises étrangères dans les comptes individuels sont converties aux cours actuels en fin d'année, et les transactions sont converties à la date de référence. Les réévaluations et les dépréciations sont comptabilisées comme des bénéfices ou des pertes non réalisés via le compte de résultat.

Méthode de consolidation

Toutes les sociétés contrôlées par la CSS Holding SA sont intégrées dans les comptes consolidés du Groupe. On admet qu'un contrôle est exercé dès lors que la CSS Holding SA détient directement et/ou indirectement plus de la moitié des droits de vote dans une société.

Selon la méthode de consolidation intégrale, les actifs et les passifs ainsi que les charges et les produits des sociétés consolidées sont saisis dans leur intégralité. La consolidation du capital est effectuée selon la méthode d'acquisition. Les actifs et le capital étranger de sociétés acquises sont réévalués au moment de l'acquisition selon les principes du Groupe. Les capitaux propres qui en résultent sont compensés par la valeur comptable de la participation de la société holding. La différence restante entre le prix d'achat et le capital propre calculé selon les principes de la présentation des comptes du Groupe (p. ex. : goodwill) est compensée par les capitaux propres consolidés.

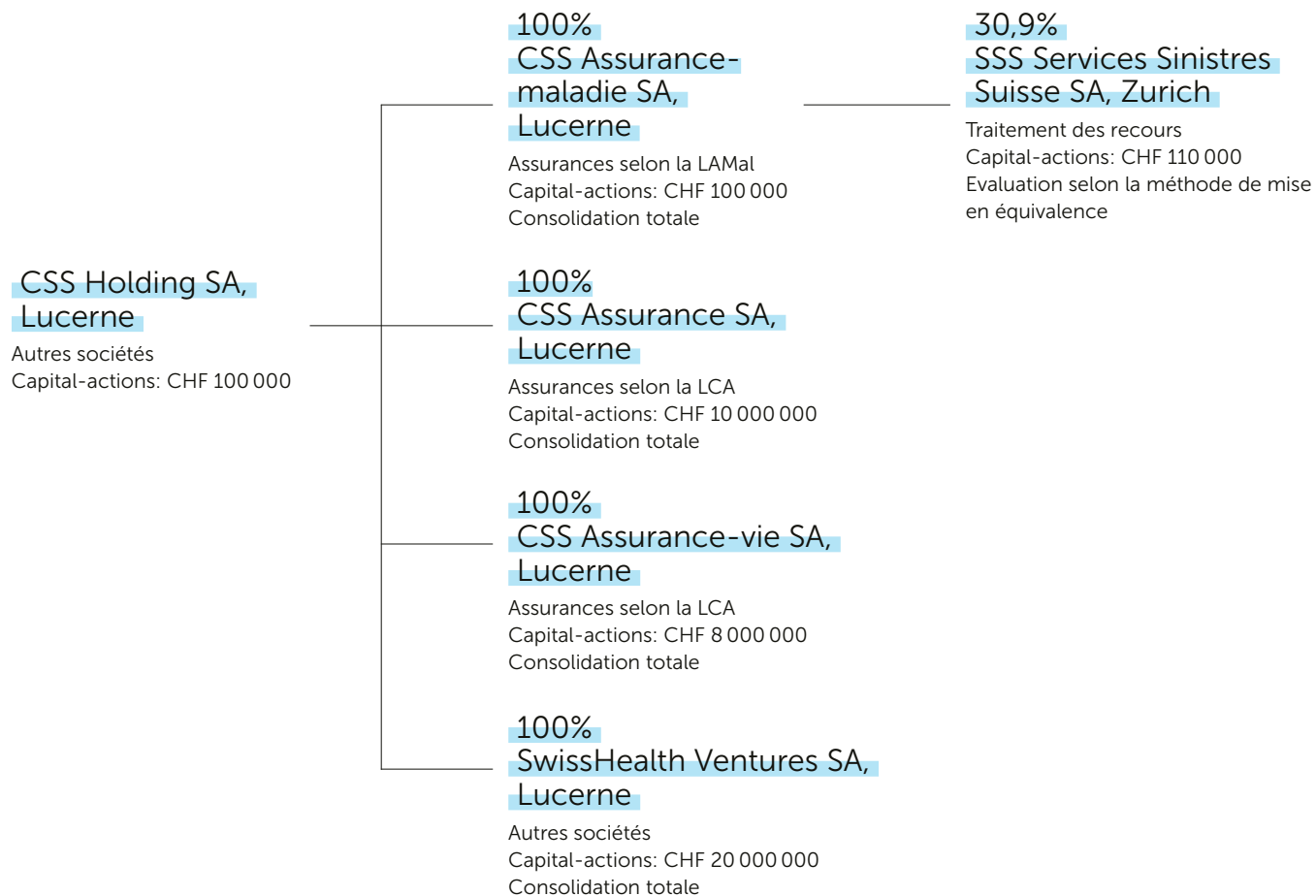
Pour les participations assorties d'un droit de vote compris entre 20% et 50%, le résultat proportionnel et le capital propre proportionnel sont évalués selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont préparés séparément en tant que placements.

Les participations assorties d'un droit de vote de moins de 20% sont inscrites au bilan dans les placements (actions).

Relations internes au Groupe

Toutes les relations d'affaires entre les sociétés consolidées sont éliminées dans le bilan et le compte de résultat.

Périmètre de consolidation et segments



Modification du périmètre de consolidation

Nouvelle entreprise

La CSS Assurance-vie SA a été créée le 10 juillet 2025. Elle proposera des solutions dans les domaines de la prévoyance, de la sécurité et de la constitution de patrimoine.

Explications concernant le compte de résultat consolidé

1. Charges des sinistres et des prestations	2025	2024
Versements pour sinistres et prestations	-8 711 165	-7 953 793
Participations aux coûts reçues	1 056 156	1 019 265
Total	-7 655 009	-6 934 527

en milliers
de CHF

2. Participation des personnes assurées aux excédents

Charges pour participation aux excédents	-6 492	-2 288
Modification des provisions pour participation aux excédents	4 290	-9 330
Total	-2 202	-11 618

en milliers
de CHF

3. Charges d'exploitation pour propre compte

Charges de personnel	-398 052	-374 813
Locaux administratifs et installations d'exploitation	-18 561	-39 835
Coûts informatiques	-41 965	-36 893
Marketing, publicité et commissions	-65 366	-70 499
Autres charges administratives	-8 359	-16 013
Amortissements	-9 432	-9 835
Total	-541 735	-547 888

en milliers
de CHF

4. Autres produits d'exploitation

Produit des intérêts et bénéfices de change	3 891	13 799
Autres produits	1 533	815
Total	5 423	14 614

en milliers
de CHF

5. Autres charges d'exploitation

Intérêts débiteurs et pertes de change	-2 311	-2 074
Autres charges	-5 754	-7 151
Total	-8 065	-9 226

en milliers
de CHF

Les autres charges d'exploitation comprennent, outre les charges pour les impôts sur le capital, les frais pour le développement de nouveaux secteurs d'affaires.

6. Résultat extraordinaire	2025	2024
Produits extraordinaires	28	1
Charges extraordinaires	-1	-302
Total	27	-301

en milliers
de CHF

Les produits extraordinaires incluent un avoir pour des pertes antérieures provenant des placements, un don anonyme ainsi que des remboursements de l'impôt anticipé des années précédentes (année précédente: principalement des produits réalisés après coup dans le cadre de la vente des Affaires d'entreprises). Les charges extraordinaires de l'année précédente correspondent en grande partie à des dépenses survenues après coup en rapport avec la vente des Affaires d'entreprises.

7. Impôts sur les bénéfices

Impôts courants sur les bénéfices	-19 740	-15 034
Impôts différés sur les bénéfices	844	-13 218
Total	-18 896	-28 252

en milliers
de CHF

Un report de pertes fiscales non encore utilisé d'un montant de CHF 1,5 million de la CSS Assurance-vie SA créée au cours de l'exercice sous revue a été porté à l'actif en tant qu'impôt latent actif.

8. Résultat des placements de capitaux

Produit des placements de capitaux	Produit courant	Bénéfices réalisés	Bénéfices non réalisés	Total 2025
Terrains et constructions	13 743	–	7 504	21 247
Titres à revenu fixe	47 222	11 445	9 182	67 849
Actions	13 519	12 820	93 502	119 840
Placements collectifs	44 690	11 706	131 839	188 235
Participations	155	–	252	406
Prêts	303	–	–	303
Instruments financiers dérivés	–	123 097	7 192	130 289
Total	119 632	159 067	249 470	528 170

Charges liées aux placements de capitaux	Charges pour gestion du capital et intérêts	Pertes réalisées	Pertes non réalisées	
Terrains et constructions	–5 105	–	–4 065	–9 170
Titres à revenu fixe	–	–11 093	–69 344	–80 437
Actions	–	–8 461	–67 936	–76 398
Placements collectifs	–	–1 550	–8 177	–9 727
Participations	–	–	–	–
Prêts	–	–	–686	–686
Instruments financiers dérivés	–	–46 086	–5 553	–51 639
Charges pour gestion du capital	–8 057	–	–	–8 057
Total	–13 161	–67 190	–155 762	–236 113

Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	–154 000
--	----------

Résultat des placements de capitaux	138 057
--	----------------

	Produit courant	Bénéfices réalisés	Bénéfices non réalisés	Total 2024
	13 536	–	5 189	18 725
	45 377	20 418	38 475	104 270
	13 519	17 506	136 426	167 451
	41 778	14 984	159 985	216 746
	155	–	68	223
	267	304	86	658
	–	76 839	1 192	78 031
	114 632	130 050	341 422	586 104

en milliers
de CHF

	Charges pour gestion du capital et intérêts	Pertes réalisées	Pertes non réalisées	
	–3 972	–	–2 558	–6 530
	–	–61 084	–10 373	–71 457
	–	–3 582	–27 556	–31 138
	–	–486	–7 669	–8 155
	–	–	–	–
	–	–23	–1 849	–1 872
	–	–149 615	–35 592	–185 206
	–8 946	–	–	–8 946
	–12 918	–214 791	–85 596	–313 305

–105 200

167 599

en milliers
de CHF

Explications concernant le bilan consolidé

9. Placements de capitaux	31.12.2025	31.12.2024
Terrains et constructions	666 602	626 047
Titres à revenu fixe	2 997 730	3 064 200
Actions	556 453	705 016
Placements collectifs	2 133 469	1 886 909
Participations	1 576	1 324
Prêts	7 825	6 230
Instruments financiers dérivés	1 639	-34 399
Total	6 365 294	6 255 327

en milliers
de CHF

Sauf indication contraire, les placements de capitaux sont évalués aux valeurs actuelles. Tous les placements cotés en Bourse sont évalués selon le dernier cours boursier disponible à la date du bilan. Tous les placements non cotés en Bourse sont évalués à une valeur conforme au marché, c'est-à-dire à la valeur actuelle selon le flux de trésorerie à escompter compte tenu d'un taux de capitalisation adapté aux risques, ou par comparaison avec des objets similaires ou encore sur la base d'une autre méthode reconnue. Si la valeur actuelle n'est pas connue ou ne peut pas être déterminée, l'inscription au bilan se fait exceptionnellement à la valeur d'acquisition, après déduction des éventuelles corrections de valeur.

Dans les positions présentant des pertes de valeur persistantes, les corrections de valeur supplémentaires sont apportées. Les réévaluations ou amortissements annuels sont comptabilisés comme des bénéfices ou pertes non réalisés dans le compte de résultat (chiffres bruts).

Les **terrains et les constructions** (y c. les immeubles à usage privé) sont évalués à leur valeur vénale. Les calculs de la valeur vénale effectués par un tiers indépendant (évaluation à l'aide de la méthode «discounted cash flow», DCF) servent de point de départ. Les immeubles à usage privé et les terrains non construits apparaissent avec les placements. Les immeubles en construction sont également présentés dans les placements et évalués à leur coût d'acquisition pendant la phase de construction. Les intérêts intercalaires ne sont pas inscrits à l'actif.

Les **titres à revenu fixe** sont évalués selon la méthode d'amortissement des coûts.

Les **participations** assorties d'un droit de vote compris entre 20% et 50% sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence (Evaluation Equity). Le résultat proportionnel et le capital propre proportionnel sont repris en tant que valeur comptable de la participation (non consolidée).

Les **prêts** sont inscrits au bilan à la valeur nominale après déduction des corrections de valeur nécessaires.

Les **instruments financiers dérivés** sont évalués aux valeurs du marché. Font partie des dérivés les opérations de change à terme et les futures (contrats à terme). Les opérations de change à terme servent à couvrir les risques de change liés aux placements de capitaux. La CSS utilise des futures pour pouvoir contrôler la durée. Comme les contrats sont compensés chaque jour, ces futures ne présentent aucune valeur du marché pour le bilan.

Terrains et constructions	31.12.2025	31.12.2024
Terrains non construits	85 481	49 593
		en milliers de CHF

Titres à revenu fixe

Valeurs du marché	2 999 329	3 071 974
		en milliers de CHF

Participations

Comprend la participation minoritaire de 30,9% dans la SSS Service Sinistres Suisse SA, Zurich.

Securities Lending

Valeur du marché des titres empruntés	–	171 014
Valeur du marché des titres à revenu fixe enregistrés en tant que garantie	–	190 751
		en milliers de CHF

Les activités de prêt / emprunt de titres (Securities Lending) étaient exercées auprès d'UBS Switzerland AG (comme Global Custodian) et ont pris fin en 2025.

Instruments financiers dérivés

Devises	But	Devise	Valeur du marché (actifs)		Valeur du marché (passifs)		Total	
			31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Opérations à terme	Garantie	AUD	1	451	–419	–13	–419	438
Opérations à terme	Garantie	CAD	4	41	–502	–218	–498	–177
Opérations à terme	Garantie	DKK	–	–	–3	–5	–3	–5
Opérations à terme	Garantie	EUR	184	65	–2 471	–2 805	–2 288	–2 740
Opérations à terme	Garantie	GBP	1	0	–615	–1 236	–614	–1 236
Opérations à terme	Garantie	JPY	1 862	392	–12	–156	1 851	236
Opérations à terme	Garantie	NZD	3	2	–4	–	–1	2
Opérations à terme	Garantie	SEK	–	0	–2	–	–2	0
Opérations à terme	Garantie	USD	5 138	240	–1 525	–31 157	3 613	–30 917
Total			7 192	1 192	–5 553	–35 592	1 639	–34 399
								en milliers de CHF

10. Immobilisations incorporelles	Logiciels informatiques	Total
Valeur comptable nette au 31.12.2023	2 171	2 171
Valeurs d'acquisition au 31.12.2023	9 990	9 990
Entrées	411	411
Sorties	-3 784	-3 784
Valeurs d'acquisition au 31.12.2024	6 617	6 617
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2023	-7 819	-7 819
Amortissements planifiés	-1 313	-1 313
Sorties	3 784	3 784
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2024	-5 348	-5 348
Valeur comptable nette au 31.12.2024	1 269	1 269
Valeurs d'acquisition au 31.12.2024	6 617	6 617
Entrées	-	-
Sorties	-2 738	-2 738
Valeurs d'acquisition au 31.12.2025	3 879	3 879
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2024	-5 348	-5 348
Amortissements planifiés	-766	-766
Sorties	2 738	2 738
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2025	-3 376	-3 376
Valeur comptable nette au 31.12.2025	503	503

en milliers
de CHF

Les immobilisations incorporelles portées à l'actif sont évaluées selon leurs coûts d'acquisition ou de fabrication et amorties linéairement à la charge du compte de résultat selon la durée d'utilisation estimée d'un point de vue économique. La durée d'amortissement des logiciels informatiques est de cinq ans.

11. Immobilisations corporelles	Installations d'exploitation, mobilier et aménagements locatifs	Matériel informatique	Total
Valeur comptable nette au 31.12.2023	4 406	15 436	19 842
Valeurs d'acquisition au 31.12.2023	8 401	31 439	39 840
Entrées	4 052	8 845	12 897
Sorties	-214	-5 459	-5 674
Valeurs d'acquisition au 31.12.2024	12 238	34 824	47 063
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2023	-3 995	-16 003	-19 998
Amortissements planifiés	-1 557	-6 965	-8 522
Sorties	214	5 459	5 674
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2024	-5 337	-17 509	-22 845
Valeur comptable nette au 31.12.2024	6 902	17 316	24 217
Valeurs d'acquisition au 31.12.2024	12 238	34 824	47 063
Entrées	2 931	2 777	5 709
Sorties	-2 327	-3 971	-6 298
Valeurs d'acquisition au 31.12.2025	12 843	33 630	46 473
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2024	-5 337	-17 509	-22 845
Amortissements planifiés	-1 940	-6 726	-8 666
Sorties	2 327	3 971	6 298
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2025	-4 950	-20 263	-25 213
Valeur comptable nette au 31.12.2025	7 893	13 367	21 260

en milliers
de CHF

Les immobilisations corporelles portées à l'actif sont évaluées selon leurs coûts d'acquisition ou de fabrication et amorties linéairement à la charge du compte de résultat selon la durée d'utilisation estimée d'un point de vue économique. La durée d'amortissement est de cinq ans pour le matériel informatique et de huit ans pour les équipements et le mobilier. Les aménagements locatifs sont amortis sur une période supérieure à huit ans ou, si celle-ci est plus courte, sur la durée du bail.

12. Provisions actuarielles pour propre compte

	Reports de primes	Provisions pour sinistres et prestations	Provisions de sécurité et pour fluctuations	Provisions de vieillissement	Provisions pour participations aux excédents	Autres provisions	Total	Part des réassureurs
Etat au 31.12.2023	9 273	1 727 880	886 132	539 000	2 290	20 000	3 184 575	–
Constitution	795	206 740	63 370	10 500	9 330	–	290 735	–
Utilisation	–	–	–	–	–	–20 000	–20 000	–
Etat au 31.12.2024	10 068	1 934 620	949 502	549 500	11 620	–	3 455 310	–
Constitution	887	–	208 230	–	–	37 400	246 517	–
Dissolution	–	–419 790	–	–24 690	–4 290	–	–448 770	–
Etat au 31.12.2025	10 955	1 514 830	1 157 732	524 810	7 330	37 400	3 253 057	–

en milliers de CHF

Les **reports de primes** comprennent les primes délimitées au prorata par année.

Les **provisions pour sinistres et prestations** sont calculées à la date de clôture du bilan selon des procédés actuariels reconnus du point de vue du droit en matière de surveillance et au moyen du taux d'exécution.

Les **provisions de sécurité et pour fluctuations** sont constituées pour les volatilités des risques actuariels. Les provisions pour fluctuations sont utilisées pour couvrir les coûts des prestations imprévisibles ou pour compenser les découverts inattendus des provisions pour sinistres et prestations ainsi que des provisions de vieillissement. Chaque année, on calcule une valeur cible et un montant maximal par produit. Les deux valeurs correspondent à l'expected shortfall (déficit prévu) des risques sous-jacents avec un niveau de sécurité différent. Selon le nouveau plan d'exploitation D de la CSS Assurance SA, des provisions pour fluctuations sont désormais également possibles pour le portefeuille global à partir de l'exercice 2025. Les provisions de sécurité sont constituées pour d'autres risques liés aux opérations d'assurance et utilisées pour couvrir les risques d'entreprise imprévus. Les pourcentages des prestations nettes, qui sont provisionnés par catégorie de risque à titre de valeur maximale, s'élèvent à 9,0% pour les risques opérationnels et liés au marché financier, à 7,0% pour les risques juridiques et stratégiques ainsi qu'à 4,0% pour les risques en matière de personnel, culturels et les autres risques liés à l'activité d'entreprise.

Les **provisions de vieillissement** sont constituées pour pouvoir financer à l'avenir la hausse des coûts d'un portefeuille de personnes assurées vieillissant.

Les **provisions pour participation aux excédents** comprennent le bonus pour absence de prestations pour certains produits d'assurance. Les personnes assurées qui ne sollicitent aucune prestation au cours de la période de référence définie reçoivent un bonus au sens d'une participation aux excédents l'année suivante.

Les **autres provisions actuarielles** comprenaient au 31 décembre 2023 les provisions pour le remboursement de primes selon le plan d'utilisation du 13 juin 2023 concernant les remboursements de provisions pour vieillissement (assurance Standard). Avec le remboursement unique effectué en 2024 en faveur des personnes assurées disposant d'une assurance Standard, cette provision a pu être entièrement utilisée. Une nouvelle provision pour redistribution temporelle non intentionnelle a été constituée au cours de l'exercice sous revue 2025.

13. Provisions non actuarielles

	Personnel et restructuration	Remboursements de primes	Santé 365	Impôts	Autres	Total
Etat au 31.12.2023	36 729	129 000	75 403	21 910	6 521	269 562
Constitution	54 119	–	135 000	–	200	189 319
Dissolution	–	–	–	–16 396	–	–16 396
Utilisation	–39 341	–	–30 793	–	–	–70 134
Etat au 31.12.2024	51 506	129 000	179 610	5 514	6 721	372 351
Constitution	46 166	–	–	7 373	–	53 539
Dissolution	–	–	–	–	–5 821	–5 821
Utilisation	–42 343	–	–32 708	–	–	–75 051
Etat au 31.12.2025	55 329	129 000	146 902	12 887	900	345 018

en milliers
de CHF

Si une sortie de fonds est probable, une provision adéquate est constituée pour des engagements juridiques et factuels découlant d'un événement passé.

Des explications sur les **remboursements de primes** figurent dans les autres indications concernant les engagements conditionnels se trouvant à la page 24.

En 2020 et 2024, la provision **Santé365** a été constituée dans un but précis dans le cadre de l'affectation des bénéfices décidée par l'assemblée générale. Elle est le point de départ des initiatives de fidélisation de la clientèle «active365» (programme de bonus), «enjoy365» (plateforme de vente) et le CSS Coin.

Les **autres provisions non actuarielles** contiennent des provisions pour risques de procès et un prélèvement supplémentaire dans le cadre des biens immobiliers.

14. Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Total

Etat au 31.12.2023	831 300
Constitution	105 200
Etat au 31.12.2024	936 500
Constitution	154 000
Etat au 31.12.2025	1 090 500

en milliers
de CHF

La provision pour risques liés aux placements de capitaux couvre les risques du marché. Le montant théorique dépend du concept de la value at risk (VaR) avec un niveau de certitude de 99,9% (année précédente: 99,9%).

15. Comptes de régularisation actifs	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts courus placements en capitaux	20 768	20 096
Compensation des risques	230 919	79 597
Autres	70 562	64 828
Total	322 249	164 521

en milliers
de CHF

Les comptes de régularisation actifs sont indiqués à leurs valeurs nominales.

16. Créances

Preneurs d'assurance	382 840	334 123
Organisations d'assurance	21	6 021
Fournisseurs de prestations	176 643	108 837
Agents et intermédiaires	13 863	15 784
Réassureurs	–	18
Instances étatiques	57 773	72 572
Autres	16 821	19 341
Total	647 959	556 695

en milliers
de CHF

Les créances sont comptabilisées à leurs valeurs nominales compte tenu des corrections de valeurs nécessaires d'un point de vue économique. Les créances contiennent des corrections de valeur à hauteur de (en milliers de CHF) 46 919 (année précédente, en milliers de CHF: 38 952).

17. Comptes de régularisation passifs

Autres	23 452	28 044
Total	23 452	28 044

en milliers
de CHF

Les comptes de régularisation passifs sont indiqués à leurs valeurs nominales.

18. Engagements

Preneurs d'assurance	989 497	944 730
Organisations d'assurance	8	104
Fournisseurs de prestations	3 303	2 859
Agents et intermédiaires	3 357	5 656
Organisations et personnes proches	4 835	5 434
Instances étatiques	29 822	25 635
Autres	16 844	20 130
Hypothèque	5 620	10 180
Total	1 053 286	1 014 727

en milliers
de CHF

Les engagements sont comptabilisés à leurs valeurs nominales.

Engagements issus des institutions de prévoyance

Utilité économique / engagements économiques et charges de prévoyance

	Excédent de couverture (+) ou découvert (-) selon l'institution de prévoyance		Part économique de l'employeur		Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Fondation de prévoyance pour le personnel de la CSS Assurance	124 897	86 647	-	-	-29 331	-28 670
Fondation de prévoyance pour les cadres de la CSS	6 563	4 109	-	-	-4 074	-3 867
Total	131 460	90 757	-	-	-33 405	-32 537

en milliers
de CHF

Les derniers comptes annuels disponibles (31.12.2024 et 31.12.2023) des institutions de prévoyance constituent la base de calcul de l'excédent ou du déficit de couverture.

Principales transactions avec des organisations et personnes proches

	2025	2024
CSS Association		
Rémunération de la CSS Holding SA	-382	-350
		en milliers de CHF
Fondation pour l'encouragement de mesures sociales dans l'assurance-maladie et accidents et pour les cas de rigueur		
Prêt à la CSS Assurance SA	-4 444	-4 364
Intérêts facturés (2025: 5,37%, 2024: 7,28%)	-230	-314
Don de la CSS Assurance SA	-500	-500
		en milliers de CHF
Fondation de prévoyance pour le personnel de la CSS Assurance		
Solde du compte courant au 31.12 avec la CSS Assurance-maladie SA	-9	-719
Intérêts facturés (2025: 1,0%, 2024: 1,50%)	-9	-19
Honoraires facturés pour prestations et autres coûts facturés (CSS Assurance-maladie SA)	323	325
		en milliers de CHF
Fondation de prévoyance pour les cadres de la CSS		
Honoraires facturés pour prestations (CSS Assurance-maladie SA)	35	35
		en milliers de CHF

+ en faveur du Groupe CSS
- à la charge du Groupe CSS

Autres informations

Honoraires de l'organe de révision	2025	2024
Prestations de révision	508	497
Autres prestations	–	65
Total	508	561

en milliers
de CHF

Actifs mis en gage ou cédés pour garantir des propres engagements et actifs soumis à une réserve de propriété

En lien avec des garanties bancaires	2 272	1 509
En lien avec des comptes d'épargne garantie de loyer	9	9
Total	2 281	1 518

en milliers
de CHF

Autres engagements financiers à ne pas inscrire au bilan

Engagements provenant de contrats de location de longue durée ayant une durée résiduelle de plus de douze mois	40 951	25 980
--	--------	--------

en milliers
de CHF

Engagements conditionnels

Groupe TVA

Les sociétés du Groupe CSS et la CSS Association font partie d'un groupe TVA et répondent ainsi de manière solidaire des dettes TVA envers l'Administration fédérale des contributions à Berne.

Obligation de financement Well Gesundheit AG

La CSS Holding SA détient une participation de 18,6% dans Well Gesundheit AG.

Dans le contrat de fidélisation des actionnaires et de coopération du 31 mai 2022, les parties s'engagent à mettre à disposition de Well Gesundheit AG au maximum CHF 14,5 millions au prorata de leurs participations, jusqu'à ce que le seuil de rentabilité soit atteint selon le business plan. En 2024, une convention complémentaire au contrat de fidélisation des actionnaires a été signée, et le montant a été relevé de CHF 3,0 millions pour atteindre CHF 17,5 millions au total. La part de la CSS Holding SA se monte à CHF 3,3 millions. En 2025, le montant de CHF 0,4 million a été versé à Well Gesundheit AG en tant que prêt d'actionnaire. Au 31 décembre 2025, il existe une obligation ouverte de financement à hauteur de CHF 0,5 million (année précédente: CHF: 0,8 million).

Décision du 15 juillet 2022 de la FINMA concernant l'allocation des frais administratifs

Dans son évaluation, la FINMA a estimé que les frais administratifs des années 2013 à 2019 avaient été attribués unilatéralement à l'assurance complémentaire. Dans une décision, la FINMA oblige la CSS Assurance SA à rembourser CHF 129 millions de primes d'assurance complémentaire aux personnes assurées. La décision de la FINMA n'est pas devenue exécutoire et a été contestée par la CSS Assurance SA devant le Tribunal administratif fédéral. Ce dernier

n'a pas encore statué. Pour les années 2013 à 2019, des provisions ont été constituées à hauteur de CHF 129 millions. Pour les années 2020 à 2022, aucune provision n'est constituée, car cette période n'est pas concernée par la décision de la FINMA.

Obligations de remise en état

Il existe parfois des obligations de remise en état dans le cadre des contrats de location et des aménagements locatifs. Lorsque les baux à loyer prennent fin, des frais de remise en état peuvent être occasionnés. Il existe une incertitude en ce qui concerne à la fois la probabilité que ces obligations surviennent et le montant exact des coûts associés. En raison de ces incertitudes, on renonce à constituer des provisions.

Engagements de capitaux en suspens

Dans le cadre des investissements dans des placements collectifs de capitaux, il existe au 31 décembre 2025 pour les fonds de placements en infrastructures des engagements de capitaux ouverts pour un montant de CHF 50,7 millions (année précédente: CHF 62,8 millions) et pour les fonds de placement alternatifs des engagements de capitaux ouverts pour un montant de CHF 3,8 millions (année précédente: CHF 3,8 millions). La CSS Holding SA a par ailleurs accordé un prêt de CHF 1,5 million à la Nishcom AG en février 2025. Selon le contrat de prêt, la Nishcom AG a le droit de lever CHF 250 000 supplémentaires sous forme de prêt, dans certaines conditions. Le 10 décembre 2025, la Nishcom AG a remboursé CHF 0,5 million.

Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Jusqu'à la date d'approbation des comptes annuels consolidés (26 mars 2026), il ne s'est produit aucun événement important après la date de clôture du bilan.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de CSS Holding SA, Lucerne

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de CSS Holding SA et ses filiales (le groupe), comprenant le compte de résultat consolidé, le bilan consolidé, le flux de trésorerie consolidé et le tableau de variation des capitaux propres consolidé pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, ainsi que l'annexe aux comptes annuels consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 4 à 24) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, 8050 Zürich
+41 58 792 44 00

www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à



L'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- Nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Martin Schwörer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Angela Marti
Experte-révisseuse agréée

Zurich, le 26 mars 2026

CSS
Tribtschenstrasse 21
Case postale 2568
6002 Lucerne